



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2393

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réaménagement du boulevard Vivier Merle - Convention de mandat - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2393**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Réaménagement du boulevard Vivier Merle - Convention de mandat - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 20 avril 1998, le conseil de Communauté a confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), par voie de convention de mandat signée le 24 août 1998, la réalisation des travaux d'infrastructure, de paysage et d'aménagement des espaces publics du secteur Part-Dieu Vivier Merle.

Le mandat de travaux portait sur un montant total de 22 445 983,50 € TTC se décomposant comme suit :

- 21 342 862,41 € TTC au titre des travaux,
- 1 103 121,09 € TTC au titre de la rémunération du mandataire.

La mise au point du projet par le concepteur, les études du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et les études générales du quartier de la Part-Dieu Sud ont fait apparaître la nécessité d'élargir le périmètre opérationnel et ont conduit à une révision :

- du coût global du projet à hauteur de 32 014 293,62 € TTC, dont 30 489 803,44 € TTC confiés en mandat à la SERL,
- de la rémunération de la SERL à hauteur de 1 562 754,88 € TTC,

qui a donné lieu à un avenant signé le 24 février 2000.

Le bilan de clôture du 20 juillet 2009 présenté par la SERL, dûment visé par monsieur le commissaire aux comptes, fixe le montant total des dépenses à 31 789 152,95 € TTC, y compris la rémunération du mandataire pour un montant total de 1 553 864,79 € TTC.

Le bilan global de l'opération pour la Communauté urbaine de Lyon fait apparaître :

Montant des dépenses	30 254 878, 80 € TTC
Montant de la rémunération	1 553 864, 79 € TTC
- (déjà versé : 1 507 370, 89 €)	
- (solde à verser : 46 493, 90 €)	
Sous-total	31 848 743,59 € TTC
Solde créditeur (au titre des produits encaissés par la SERL et remboursés à la Communauté urbaine de Lyon)	- 59 590,64 € TTC
Total	31 789 152,95 € TTC

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 20 juillet 2009 et présenté par la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'opération de réaménagement du boulevard Vivier Merle à Lyon 3° pour un montant de 31 789 152,95 € TTC dont 1 553 864,79 € TTC au titre de la rémunération du mandataire.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le paiement de la somme de 46 493,90 € TTC, solde de la rémunération du mandataire.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 et suivants - compte 231 510 - fonction 822 - opération n° 0371.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.